

## COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le trente janvier deux mille vingt-cinq par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 35 membres,

Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU, M. COUTURE, Mme NOIRET, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. COURTOIS, Mme DAVID, Mme DANI, M. PELLÉ, Mme BELLAL, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, Mme ALLARD, M. RENÉ, Mme VALETTE, M. BAZIN, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS, Mme CALIANDRO-CHARLON, M. GRIGNON, Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE

Excusé(s) : 4,

M. ROBLIN Jean-Baptiste donne pouvoir à M. BERRUEZO Thomas,  
M. CARREZ Gilles donne pouvoir à Mme ROYER Christel,  
M. MANET Franck donne pouvoir à M. COUTURE Eric,  
Mme ANTUNES Andreia Sofia donne pouvoir à Mme RIVES Célia,

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme CALIANDRO-CHARLON Lorenza

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du mardi 17 décembre 2024, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,
- Pris acte, de l'attribution du marché de « fourniture de végétaux et produits divers » et autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention pour la constitution initiale et la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS enrichi) ainsi que la participation financière de la Ville, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt « inventaires écologiques métropolitains » de la Métropole du Grand Paris, par 39 voix pour,
- Emis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorisé Madame le Maire à signer ladite convention, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention dans le cadre de subvention aux formations BAFA/BAFD avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorisé Madame le Maire à signer ledit avenant, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement des aides sociales, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les conventions de gestion du contingent communal en flux et ses annexes des bailleurs sociaux (Groupe Valophis, RLF, Immobilière du moulin vert, Antin résidences, AXIMO) et autorisé Madame à signer lesdites conventions, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création des postes non permanents, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,**



**Christel ROYER**